REVUE JURIDIQUE DE L'ASSOCIATION DU MASTER 1 DROIT INTERNATIONAL GÉNÉRAL

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

ÉDITION N°1 (PROMOTION 2024-2025)

Direction éditoriale :

Alexandra Janvier,

Mariana Romling Rotheia Andrade,

Tiago Andrade Gutierrez.

Avant-propos

« A défaut de se constituer en "guetteurs critiques", les juristes sont responsables du renforcement de la domination des puissances. Sans avoir la prétention de transformer le monde (qui en a pourtant bien besoin), les juristes sont tenus, pour le moins, de ne rien négliger pour le déchiffrer et rendre suffisamment transparente la vie internationale permettant au plus grand nombre de s'en mêler avec quelque chance de réussite. »

(Robert Charvin, Répliques - Droit international - Relations internationales, Pedone, 2022)

« Le principal défi de notre génération consiste à façonner un système d'institutions internationales capables de répondre aux nouveaux enjeux : la paix et le développement juste pour tous passe par notre capacité collective à renforcer le multilatéralisme et à le rendre plus légitime et plus efficace. »

(Celso Amorim, Le Brésil plaide pour le multilatéralisme, Le Monde diplomatique, mai 2025)

La Revue Juridique de l'Association du Master 1 Droit International Général de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a été créée par les étudiants de la promotion 2024-2025 afin de proposer un espace où toute personne intéressée par le droit international, dans toutes ses branches, puisse partager ses réflexions au travers d'articles académiques sur des thèmes actuels. Cette initiative poursuit un double objectif : offrir aux étudiants de notre université une première expérience de recherche universitaire et de publication, et stimuler la réflexion sur les enjeux internationaux qui se posent aujourd'hui au droit international.

Pour favoriser l'ouverture et l'échange, nous n'avons imposé aucune restriction quant au lieu d'études ou au niveau académique des contributeurs. Bien que la majorité des auteurs de cette première édition soient issus de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la revue accueille également des contributions d'étudiants d'autres universités françaises, ainsi que d'universités étrangères. Elle est ouverte aux travaux de tous les acteurs du droit international, qu'ils soient étudiants, chercheurs ou praticiens, dès lors que leurs articles s'inscrivent dans une perspective en lien direct ou indirect avec le droit international.

La revue se distingue par son esprit multidisciplinaire. Le droit international, par essence pluridisciplinaire, croise des aspects du droit public et privé, mais également des dimensions issues des relations internationales, de la science politique, de l'économie internationale et d'autres domaines connexes. Ainsi, les articles n'ont pas à être strictement juridiques pour être pertinents, dès lors qu'ils contribuent à éclairer le droit international dans son sens le plus large.

Conformément à cette ouverture internationale, des articles en langue anglaise sont acceptés. Cette première édition inclut ainsi un article en anglais rédigé par une étudiante de notre promotion, ainsi que deux contributions d'étudiants internationaux issus des universités brésiliennes. La revue sera diffusée en *open access*, avec une version

numérique accessible en PDF et des exemplaires imprimés disponibles dans les bibliothèques de l'université, notamment à la bibliothèque interuniversitaire Cujas, qui a eu l'initiative remarquable de consacrer un espace aux revues étudiantes de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

L'esprit qui guide la création de cette revue réside dans la volonté d'échanger avec des contributeurs du droit international, qu'ils soient étudiants, chercheurs ou praticiens, autour des défis que posent aujourd'hui les relations internationales au droit international.

Ces défis se manifestent dans des domaines variés, qu'il s'agisse du droit du commerce international, avec des mesures unilatérales imposant des droits de douane dont les effets dépassent souvent le cadre juridique international et entraînent des répercussions politiques et économiques à large échelle. On peut également mentionner les sanctions envers certains États, adoptées au nom de la défense de certaines valeurs et souvent justifiées par une invocation du droit international. Ces pratiques, qui appliquent de manière sélective les principes qu'elles invoquent, révèlent un décalage entre les valeurs universelles proclamées et leur mise en œuvre concrète, parfois perçu comme une logique de « deux poids, deux mesures ».

Par ailleurs, la protection des personnes vulnérables, les enjeux liés aux migrations et aux conflits, la régulation des technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle, ainsi que la préservation des biens communs mondiaux, le droit de l'environnement et le droit humanitaire témoignent de la nécessité d'un droit international capable de répondre aux défis contemporains. C'est dans ce cadre que la revue se propose de contribuer à la réflexion critique, en donnant la parole à ceux qui explorent tensions, contradictions et solutions possibles pour un ordre international plus juste, transparent et participatif.

Ayant suivi une formation académique internationale, débutée au Brésil à l'Université fédérale de Minas Gerais et poursuivie à la Sorbonne, j'ai naturellement observé les différences entre ces deux systèmes, tant dans l'enseignement que dans les activités extracurriculaires, et j'ai pu en apprécier les spécificités ainsi que les atouts. Au Brésil, l'initiation à la recherche scientifique commence dès la licence, avec l'accompagnement d'un professeur, la publication des travaux dans des revues universitaires et la possibilité de les présenter lors de congrès et de colloques. Les groupes d'études thématiques, encadrés par des enseignants, y sont également très présents.

En France, la licence en droit est plus dense sur le plan de la charge de travail durant l'année universitaire, ce qui limite le temps disponible pour les activités extracurriculaires. Celles-ci sont pourtant très présentes et se distinguent par un esprit associatif particulièrement développé, avec de nombreuses associations étudiantes favorisant l'intégration et l'engagement des étudiants dans la vie universitaire. La création de cette revue a ainsi représenté pour moi une manière de concilier ces deux approches : d'un côté, l'esprit de collaboration propre aux associations étudiantes, et de l'autre, la rigueur et la qualité des articles académiques, dignes des revues universitaires.

Ainsi, cette initiative, fruit d'un travail collectif et nourrie par les échanges entre étudiants passionnés de droit international, se concrétise aujourd'hui dans cette première édition. Celle-ci regroupe ses articles en quatre grandes subdivisions, chacune illustrant des enjeux contemporains et critiques du droit international.

La première, Mobilités, vulnérabilités et droits humains, explore les tensions entre migrations, protection des personnes vulnérables et droits humains. Les contributions analysent des situations aussi diverses que la reconnaissance par la Cour nationale du droit d'asile des enfants et adolescents congolais accusés de sorcellerie, les problématiques complexes de la prostitution au regard des libertés individuelles et des droits humains, la production légale de l'illégalité migratoire dans l'administration française, ou encore l'exclusion structurelle des migrants irréguliers dans un cadre global marqué par la colonialité du pouvoir. Ces articles mettent en lumière la manière dont le droit international tente, souvent de manière imparfaite, de protéger les individus face à des formes de vulnérabilité multiples et souvent invisibles.

La deuxième subdivision, Politiques et régulations économiques internationales, s'intéresse aux transformations du commerce mondial et à l'intervention d'institutions économiques face aux crises nationales. Les articles examinent, entre autres, le droit du commerce international sous l'administration Trump, l'intervention du FMI au Liban et la question de la citoyenneté européenne par investissement, révélant comment le droit international économique est confronté à des pratiques étatiques unilatérales et à des tensions entre souveraineté nationale et régulation multilatérale.

La troisième subdivision, Conflits, territoires et sécurité internationale, traite de la complexité des relations interétatiques et des enjeux de justice post-conflit. Elle rassemble des analyses sur la question du territoire de l'Essequibo et ses implications pour la politique étrangère brésilienne, ainsi que sur le processus de réconciliation et de justice post-guerre civile au Sri Lanka, mettant en évidence l'importance du droit international pour gérer des tensions territoriales et les séquelles de conflits prolongés.

Enfin, la quatrième subdivision, Nouveaux cadres juridiques et normatifs en droit international, interroge les régimes émergents et la manière dont le droit international s'adapte aux innovations techniques et aux défis environnementaux. Elle rassemble des contributions sur la responsabilité des systèmes d'intelligence artificielle, le rôle de la troisième Conférence des Nations Unies pour l'Océan dans le droit international environnemental, et l'encadrement des activités de géoingénierie, révélant la nécessité de

développer un droit international capable de réguler des enjeux technologiques et écologiques d'une ampleur mondiale.

Je vous souhaite une excellente lecture et espère que cette initiative, portée par la promotion 2024-2025, pourra se poursuivre et s'épanouir avec les prochaines promotions du Master 1 Droit International Général, continuant ainsi à favoriser l'échange, la réflexion et l'enrichissement collectif autour du droit international.

Mariana Romling Rotheia Andrade
Co-rédactrice en chef de la Revue juridique du Master de Droit international général
Étudiante du M2 Droit international économique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

---

« *La politique internationale, comme toute politique, est une lutte pour le pouvoir. Le droit international est incapable de résoudre les conflits qui ne trouvent leurs solutions que par la diplomatie appuyée par la force.* » - Hans J. Morgenthau, « Politics among nations ; the struggle for power and peace », 1948.

« *Le droit international est un outil essentiel pour la prévention et la répression des crimes internationaux, tels que le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.* » - Antonio Cassese, « Juridictions nationales et crimes internationaux », 2002.

Ces constats, l'un empreint d'un réalisme désabusé et l'autre d'un idéalisme résolu, illustrent la tension fondamentale qui traverse le droit international. D'un côté, la réalité géopolitique rappelle crûment que sans force contraignante, les normes peuvent être impuissantes face aux puissants. De l'autre, les idéaux juridiques affirment la nécessité de préserver un ordre mondial fondé sur des règles communes, seul rempart contre la loi du plus fort. C'est dans cet équilibre complexe entre puissance et justice que le droit international évolue, se renforce ou fléchit.

Les événements récents viennent donner un écho particulier à cette dialectique. En 2023, la Cour Pénale Internationale a pris la décision historique d'émettre un mandat d'arrêt contre un chef d'État membre permanent du Conseil de sécurité, M. Vladimir Poutine, pour des crimes de guerre présumés en Ukraine. Cette audace judiciaire, sans précédent à ce niveau, porte un message fort : aucun dirigeant, si puissant soit-il, n'est au-dessus des lois. Elle a été saluée par de nombreux États attachés à la responsabilité et à la lutte contre l'impunité. Pourtant, la réaction a été tout aussi révélatrice des limites actuelles du système : le Kremlin a aussitôt rejeté ce mandat sur le plan politique et diplomatique, ne reconnaissant pas la compétence de la Cour. Ainsi, le droit international affiche ses principes, mais leur mise en œuvre reste tributaire de la coopération des États : coopération qui fait défaut lorsque les équilibres du pouvoir sont en jeu.

De même, six mois après son expulsion du Conseil de l'Europe, la Fédération de Russie a cessé d'être partie à la Convention Européenne des Droits de l'Homme le 16 septembre 2022. Ce retrait brutal d'un instrument majeur de protection des droits fondamentaux a laissé en suspens des milliers de requêtes pendantes contre la Russie devant la Cour européenne. Il souligne la fragilité des acquis du multilatéralisme face à la volonté souveraine d'un État puissant : en tournant le dos à la CEDH, un pays peut soustraire ses actes à l'examen d'un tribunal international, du moins en apparence. Malgré cela, les obligations juridiques demeurent : la Russie reste tenue en droit d'exécuter les arrêts rendus auparavant, même si, là encore, le respect effectif de ces obligations dépend de rapports de force politiques plus que de la seule norme.

Il serait cependant injuste de réduire la Russie à une figure exclusivement conflictuelle du droit international. Son histoire illustre, au contraire, la complexité de la réalité juridique mondiale. Héritière de l'Union soviétique, elle fut l'une des puissances fondatrices de l'Organisation des Nations Unies et participa à la création du Tribunal militaire international de Nuremberg, premier modèle de justice pénale internationale. Par ailleurs, elle demeure, encore aujourd'hui, partie prenante de certaines initiatives diplomatiques de médiation, comme le processus d'Astana pour la Syrie, dans lequel elle figure parmi les États garants chargés de promouvoir des zones de désescalade et des mécanismes de dialogue. Ainsi se révèle le paradoxe du droit international, qui oscille sans cesse entre idéal juridique et calcul politique.

Ces exemples illustrent un défi plus vaste : comment assurer la primauté du droit dans un contexte international en profonde mutation ? La communauté mondiale est confrontée à des crises multiformes : conflits armés régionaux, crispations sur la souveraineté, mais aussi enjeux globaux inédits. Qu'il s'agisse du changement climatique, de la prolifération nucléaire ou des technologies émergentes comme l'intelligence artificielle, les problèmes dépassent les frontières et mettent à l'épreuve la capacité du droit international à s'adapter et à rester pertinent. Face à ces défis contemporains, le droit international doit faire preuve de flexibilité et d'innovation, sans quoi il risque l'obsolescence. Plus que jamais, nous percevons la nécessité d'un multilatéralisme revitalisé, où la coopération l'emporte sur l'unilatéralisme, et où les institutions communes, qu'il s'agisse de tribunaux, d'organisations ou de traités, soient renforcées pour être à la hauteur des urgences de notre temps.

Pour autant, reconnaître les limites actuelles du système ne conduit pas au pessimisme ou au renoncement, bien au contraire. Comme le suggère le professeur Robert Charvin, si les juristes ne se constituent pas en « guetteurs critiques », ils contribueront par leur inaction à consolider la domination des puissances. Il nous appartient donc, en tant que juristes, chercheurs ou observateurs engagés, de scruter sans complaisance le fonctionnement de la vie internationale, d'en déchiffrer les rouages et d'en exposer les dérives. Sans

prétendre transformer instantanément le monde (qui en aurait pourtant bien besoin, comme le note ironiquement Charvin) nous avons le devoir de tout faire pour le comprendre et le faire comprendre, rendant ainsi les enjeux internationaux plus lisibles pour le plus grand nombre. Car de cette compréhension partagée naît la possibilité pour les peuples et les sociétés civiles de se saisir des questions globales et d'y participer avec quelque chance de succès.

Ancienne étudiante d'une licence de droit franco-russe, j'ai grandi au rythme des comparaisons juridiques : entre les cadres imposés et les marges permises, entre doctrine académique et réalités institutionnelles. Dans cette formation, les connaissances de droit international n'étaient pas un simple supplément : elles étaient essentielles à la compréhension des tensions, des équilibres, et des contradictions dans les mondes du droit.

En intégrant le Master de Droit international général à La Sorbonne (formation dont l'exigence est précisément de confronter les étudiants à la complexité réelle des phénomènes juridiques globaux) il m'a paru naturel, presque inévitable, de participer à la création de cette revue juridique. Je souhaitais offrir à tous les étudiants, de tous parcours, un espace dans lequel exprimer les réalités juridiques qui les ont saisis, choqués, questionnés, comme je l'ai moi-même été, devant les enjeux juridiques peu médiatisés du conflit russo-ukrainien. Je voulais permettre à d'autres d'éclairer la nuance, de dévoiler la subtilité, d'exposer ce que la simplicité médiatique efface trop souvent.

C'est animée par cette conviction que notre équipe éditoriale présente le présent ouvrage. Dans la lignée de l'initiative lancée l'an dernier, nous souhaitons offrir un espace d'expression à celles et ceux qui, aux quatre coins du monde académique, s'interrogent sur l'avenir du droit international. Les contributions réunies dans cette édition explorent des problématiques au cœur de l'actualité : elles reflètent les tensions entre la souveraineté des États et les obligations communes, la quête de justice internationale face aux atrocités de la guerre, la protection des droits humains malgré les contextes politiques hostiles, ou encore l'adaptation du droit aux évolutions scientifiques et environnementales. Au fil des pages, l'analyse croise ainsi divers domaines : du droit humanitaire au droit de l'environnement, du droit pénal international au droit économique, témoignant du caractère intrinsèquement multidimensionnel du droit international. Chaque auteur, avec sa sensibilité et son expertise, contribue à éclairer une facette des défis actuels et à esquisser des pistes pour y répondre.

En accueillant ces réflexions riches et variées, nous poursuivons un double objectif. D'une part, il s'agit de donner aux jeunes juristes une occasion de prendre la parole sur la scène scientifique, d'exercer leur esprit critique et de proposer des solutions novatrices, en bref, de faire leurs premières armes dans le débat international. D'autre part, nous aspirons à stimuler la discussion au-delà du cercle académique, afin que le droit international ne demeure pas le privilège d'une élite mais devienne l'affaire de tous ceux qui se sentent concernés par l'état du monde. L'actualité nous montre que lorsque le droit recule, ce sont les individus et les peuples qui en paient le prix. Inversement, chaque progrès du droit, fût-il modeste, fût-il contesté, ouvre un espace où peut prévaloir la raison sur la force, le dialogue sur la violence, et l'espoir sur la résignation.

Au moment d'ouvrir ce nouveau chapitre, nous formulons donc un vœu de lucidité et d'engagement. Lucidité, pour regarder en face les imperfections et la complexité de l'ordre juridique international et les rapports de domination qui le traversent. Engagement, pour œuvrer à son amélioration patiente et obstinée. Le principal défi de notre génération, écrivait Celso Amorim, est de bâtir des institutions internationales à la fois plus légitimes et plus efficaces, capables de répondre aux enjeux du siècle présent. Cet ouvrage s'inscrit humblement dans cette ambition : en réunissant des analyses critiques et constructives, il cherche à apporter sa pierre à l'édifice d'un ordre international plus juste, plus transparent et plus participatif. Puisse la lecture de ces pages inspirer, chez chaque lecteur, la même passion du droit et la même volonté d'agir que celle qui a animé nos auteurs. C'est ensemble, informés et conscients, que nous pourrons relever les défis d'aujourd'hui et de demain, et faire en sorte que le droit l'emporte, autant que possible, sur la force. En vous souhaitant une lecture stimulante, nous espérons que cet avant-propos, et l'ouvrage qu'il introduit, soient à la hauteur de vos attentes et de notre idéal commun.

Alexandra JANVIER
Co-rédactrice en chef de la Revue juridique du Master de Droit international général
Stagiaire en cabinet d'avocats à Paris
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

« Dans un monde naturellement porté vers l'acquisition de certitudes, il est très inconfortable d'accepter l'idée que le doute est le compagnon inéluctable du chercheur. C'est d'autant plus vrai dans une discipline telle que le droit où la notion d'autorité est si puissante, et si profondément enracinée dans nos esprits dès nos premiers pas à la faculté de droit -et probablement bien plus tôt encore-, que de la remettre en question et de contester son empire est aussitôt perçu comme un intolérable acte de déloyauté professionnelle et (…) d'insubordination sociale » - A. Bianchi et A. Hamann, « Penser différentes manières de penser. Théories du droit international », 2023

Il s'agit d'une expérience initiatique pour tout apprenti juriste que de se retrouver face à la remarque « ce n'est pas du droit », inscrite sur sa copie, lorsqu'il a abordé des sujets touchant au fond des domaines en contact avec le droit, mais considérés comme extérieurs à la discipline.

C'est dans cette logique que l'apprentissage du droit devient, pour l'étudiant, une formation marquée par une dynamique d'exclusion automatique : une séparation, presque mécanique ou robotisée, entre le discours qui préserve

une certaine représentation du droit international (au service *« the powers to be »*) et ceux qui relèvent des théories alternatives (les remettant en cause).

Roland Barthes rappelait, à propos de la rigidité de certaines pensées, dans son ouvrage *Mythologies* (1957), que « l'altérité est le concept le plus antipathique au "bon sens" ». C'est en effet dans cette zone floue de nos esprits, ce "bon sens" prétendument évident mais difficilement saisissable, que résident les préjugés à l'encontre de toute épistémologie différente.

Face à ce défi fantasmagorique, qui serpente sinueusement dans les jolis corridors de la Sorbonne mère ainsi que dans la majorité des facultés de droit à travers le monde, nous avons créé un espace de réflexion libre, enrichi par les contributions de nos auteurs et porté par la pluralité des approches adoptées.

À ce stade, je tiens vivement à remercier mes collègues Mariana et Alexandra, que vous avez peut-être déjà lues, cher lecteurpour avoir consacré leur temps et leur énergie à la création d'un espace où nous, étudiants et autres praticiens du droit, participons activement à la discussion juridique. Il s'agit d'une démarche ambitieuse, imprégnée de la qualité humaine de mes collègues rédactrices, et qui mérite ici toutes mes félicitations.

Il est particulièrement important pour moi de participer aux actions intellectuelles que nous menons en tant que jeunesse, dans un contexte mondial tendu, effervescent et saturé d'actes désastreux pour notre humanité. À cet égard, je suis ravi de constater la plurinationalité dont bénéficie notre revue ; car, en tant qu'Équatorien, je perçois souvent les préjugés et le mépris dirigés contre les analyses d'auteurs issus de pays affaiblis par les rapports de force au sein de la communauté internationale. Nos perspectives sont importantes.

Je remercie également les collaborateurs et collaboratrices de ce projet pour leur engagement. Il nous paraît essentiel que la génération qui succédera à la direction de cette revue s'attèle à traiter avec rigueur certaines des grandes questions que notre époque ne peut ignorer. À ce titre, nous espérons que la prochaine édition pourra accueillir des développements et des analyses critiques sur les infâmes horreurs perpétrées à Gaza, en particulier au cours des deux dernières années, en violation de plusieurs principes fondamentaux du droit international. Il s'agit d'un événement honteux pour notre génération et pour l'humanité toute entière, qui mérite d'être examiné dans des espaces comme cette revue, où la liberté d'expression est garantie par l'indépendance que nous, en tant qu'équipe éditoriale, avons su préserver.

Cher lecteur, je n'abuserai pas davantage de votre attention sur ce chemin de réflexion. Je forme simplement le vœu que les articles qui suivent sauront éveiller votre curiosité et nourrir votre intérêt, tout comme ils ont su stimuler le mien.

Tiago Andrade Gutiérrez
Co-rédacteur en chef de la Revue juridique du Master de Droit international général
Étudiant du M2 Recherche Droit International et Organisations Internationales
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Sommaire :

Partie 1 : Mobilités, vulnérabilités et droits humains 13

I. La reconnaissance, par la Cour nationale du droit d'asile, du groupe social des « enfants et adolescents congolais accusés de sorcellerie » 14

II. Prostitution et droit international : absence d'un consensus mondial, conciliation des libertés individuelles et des droits humains, impasses juridiques 25

III. Légalisation et illégalisation des étrangers en France..... 36

IV. Who Owns the Right to Move? Coloniality and the Architecture of Exclusion 48

Partie 2 : Politiques et régulations économiques internationales 57

V. Le droit du commerce international sous l'administration Trump 58

VI. Le Liban face au FMI : redressement économique ou mise sous tutelle ?..... 69

VII. Citoyenneté par investissement "Golden Passport" de la République de Malte : La citoyenneté européenne n'est plus à vendre ! Arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (Grande Chambre), 29 avril 2025, Affaire C-181/23 80